

VIRE -VITE (1^e Mai 2023)

Avenant N0 1 : - vu l'impossibilité de régater pour les croiseurs en

Baie de la Salis (réservée au Semi-National ILCA)

- Parcours 17 possible .
- Zones de départ et arrivée inédites (au Nord du Fort Carré ,
- ou en Baie de la Garoupe)

BRIEFING OBLIBATOIRE à 9 H 15 au club.

Le Comité d' Organisation.